



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
5	20 mars 2015
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECADB-RFSO-14-0767	
Titre :	
Services de formation	
Date de clôture de la demande de proposition :	
31 mars 2015 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Annie de Bellefeuille	819-939-1490

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECADB-RFSO-14-0767 datée du 18 février 2015 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 11

Question : Ma question est liée aux critères obligatoires et cotées. Pour R2 et R3, il est mentionné que R1 et M2 seront utilisées pour évaluer les critères. À ma connaissance, il devrait s'agir de M3 et R1 au lieu de M2 et R1, pourriez-vous se il vous plaît confirmer.

Réponse : R3 est exact : " L'information soumise en réponse aux critères M2 et R1 servira à évaluer ce critère". R2 est modifié. Veuillez vous référer à la section 3.1 de la présente modification.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la Partie 7 – Critères d'évaluation technique – R2

La DOC est modifiée supprimant ce qui suit de la Partie 7 :

L'information soumise en réponse aux critères M2 et R1 servira à évaluer ce critère.

Et en insérant ceci :

L'information soumise en réponse aux critères M3 et R1 servira à évaluer ce critère.